



L'Université en demande sur le libellé des griefs : plus d'information à fournir que prévue de notre part

Chères et chers membres,

Les échanges se sont poursuivis relativement à l'**article 7** durant lesquels Le Syndicat a notamment soumis une proposition de médiation préarbitrale ayant pour but de favoriser la déjudiciarisation des relations du travail. Les parties devaient être en mesure de s'entendre assez rapidement sur plusieurs aspects de cet article mais certains de ces aspects s'avèrent être plus épineux que prévu. Ainsi :

- l'Université souhaite obtenir un niveau d'information et de précision beaucoup plus élevé que ce qui est prévu actuellement dans la convention collective en ce qui concerne le libellé des griefs (**clause 7.04**);
- l'Université souhaite abroger la **clause 7.20** la forçant à fournir d'avance les pièces incriminantes qu'elle compte invoquer en arbitrage à l'encontre d'un chargé de cours. Cette clause constitue un des gains obtenus lors de la précédente négociation et un avantage sur lequel il ne faut pas lâcher prise;
- pour finir, l'Université demande également à ce que les membres en situation de litige soient forcés de faire un choix entre la contestation d'une décision issue d'un comité de discipline (procédure interne) et la procédure de grief et d'arbitrage prévue à la convention collective. Actuellement, les membres bénéficient de ces deux mécanismes.

Les parties s'étant préalablement entendues à l'effet qu'il était nécessaire de trouver une solution afin d'accélérer la procédure de mise sur pied des comités de révision. L'Université a également déposé une proposition en lien avec le comité de révision des EQE prévue à l'article 8 de la convention collective (**clauses 8.09 à 8.13**). Il est important de noter que la procédure actuelle génère des délais tout à fait indus et préjudiciables aux chargées et chargés de cours concernés, certains ayant dû attendre même au-delà de deux ans avant que leur comité se tienne. Votre comité de négociation donnera suite à cette proposition lors de la prochaine rencontre.

Solidairement,

Votre équipe syndicale
